



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 41513

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la durée anormalement longue de traitement des dossiers par les maisons départementales pour les personnes handicapées. En effet, de la simple carte pour stationnement sur emplacements réservés aux diverses demandes de prise en charge financières, les réponses apportées mettent bien souvent plus de six mois, régulièrement une année, parfois même davantage. Ainsi, les personnes utilisatrices, porteuses de handicaps, aux revenus pour la plupart très faibles ou inexistantes, entrent dans une période d'attente très angoissante et se retrouvent parfois dans des situations financières préoccupantes. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour améliorer la qualité du service rendu à ce public fragile.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41513

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1256

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)